



LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 25 NOVEMBRE.

On écrit de Lisbonne, le 15 novembre : Une conspiration en faveur de don Miguel a été découverte à Craga; plusieurs arrestations y ont eu lieu, entr'autres de quelques personnes distinguées de cette ville qui se seraient gravement compromises. Plusieurs conspirateurs ont pu s'échapper en Espagne.

La flotte anglaise dans le Tage se compose encore des vaisseaux de ligne; le *Hastings*, le *Corwallis*, le *Malabar*, le *Russell*, le *Minden*, le *Premroke* et des corvettes la *Partridge* et le *Spyke*.

L'escadre française consiste dans les vaisseaux: le *Jéna*, la *Ville de Marseille*, le *Santi Petri*, la frégate la *Dryade* et le brick l'*Oreste*.

Le vaisseau de ligne le *Russell*, qui s'était embossé devant la place du Cheval Noir, à Lisbonne, a quitté cette position menaçante contre laquelle les Portugais ont vivement protesté; il a descendu le Tage.

Nous avons reçu les journaux et les lettres de Lisbonne jusqu'à la date du 16. On avait publié une ordonnance ayant pour objet de suspendre jusqu'à la décision éventuelle des cortès, l'article de la constitution qui ne permet pas aux ministres de siéger et de voter dans les cortès. Le but de cette mesure est de rendre possible l'élection des membres du cabinet. Le paquebot le *Liverpool*, qui est arrivé lundi à Falmouth, a apporté ces nouvelles; il amenait également en Angleterre le duc de Palmella, le comte de Villareal, le baron Renduff et le marquis de Fagal, qui selon toute apparence, ne se croient pas en sûreté en Portugal.

Lisbonne était tranquille, mais un grand mécontentement régnait dans les provinces. Les partisans de la reine étant tous affectés d'un sentiment de crainte plus ou moins fondé sur les bruits sourds qu'on répandait relativement à l'arrivée de don Miguel, ces appréhensions étaient redoublées par l'approche de Gomez, qui manœuvrait si près des frontières de Portugal. Les miguélistes ne cachaient plus leurs espérances, et chacun paraissait craindre un renouvellement de la guerre civile. Nous apprenons avec peine, mais nous n'en sommes pas surpris, que le nom anglais est également odieux à tous les partis qui divisent le Portugal. Le trésor public de Lisbonne était presque vide.

(Standard.)

Le brouillard était si épais le 22 novembre sur la Tamise, que les navires qui remontaient et descendaient le fleuve étaient exposés à chaque instant à des abordages dangereux. Les diligences, les voitures particulières étaient pourvues de torches pour pouvoir circuler dans Londres. Les boutiques ont été éclairées par le gaz pendant toute la journée. Vers dix heures du soir, un bateau qui descendait la Tamise avec deux passagers aborda avec tant de violence des barques chargées qui étaient amarrées près de Somersel-House, que les deux passagers tombèrent dans la rivière avant qu'il fût possible de leur porter le moindre secours.

(Morning Herald.)

Voici un acte de rare libéralité que nous recommandons à l'attention de tous les riches et à la reconnaissance de tous les amis de l'humanité:

On apprend de Londres, qu'un généreux Anglais, Charles Doy, esq., a légué cent mille livres sterling (deux millions et demi de francs) pour fonder un établissement sous le titre de *l'Ami des pauvres aveugles* (Poor blind's friend.) L'intérêt de la somme doit être réparti en annuités de 10 et 20 livres sterling au profit d'aveugles indigents de l'un et

l'autre sexe. On doit regretter que les formalités pendantes en ce moment devant la cour des prérogatives (de l'archevêque de Cantorbéry) apportent quelque retard à l'exécution des vues bienfaisantes du testateur.

Des lettres de Constantinople disent que la sublime Porte ayant offert une indemnité pécuniaire à M. Curchill, pour réparation des molestations qu'il avait éprouvées, celui-ci a accepté et se tient pour très satisfait. Un nouveau traité de commerce et de navigation entre la Turquie et l'Angleterre, étant sur le point de se conclure, les collègues de lord Ponsonby paraissent avoir pris de l'ombrage des conditions qui assureraient au pavillon de la Grande Bretagne une grande prépondérance dans toute l'étendue de l'empire ottoman; tous ont expédié des courriers à leurs souverains pour avoir des instructions.

FRANCE. — PARIS, 27 NOVEMBRE.

M. le comte Orloff, aide-de-camp de l'empereur de Russie, est attendu à Paris dans peu de jours.

M. le maréchal Soult qu'on attendait à Paris vers la fin de ce mois, vient d'écrire qu'il n'y viendrait qu'à la fin de janvier.

Le *Journal des Débats* publie la déclaration suivante: « Un journal prétend que l'amiral Hugon a offert de débarquer des troupes à Lisbonne, que c'est le gouvernement anglais qui l'affirme, et qu'on n'ose pas le nier. Or, c'est précisément le contraire; on le nie. L'amiral Hugon n'a pas offert de débarquer des troupes; le ministère anglais n'affirme ni ne peut affirmer ce qui est faux. Si l'amiral Hugon avait proposé de débarquer des troupes, il aurait violé ses instructions; et si, à la dernière extrémité, quand la reine paraissait menacée, quand les dangers que pouvait courir la reine triomphaient des irrésolutions de lord Howart, le commandant de l'escadre et le ministre français avaient consenti au débarquement éventuel de quelques soldats français pour assurer la retraite et protéger les jours de la reine, ils auraient même, en cela, outrepassé le texte formel de leurs instructions.

« La flotte française n'était dans le Tage, ni pour faire, ni pour provoquer une réaction; elle y était, parce qu'une tentative de réaction était vraisemblable et partout annoncée, elle y était, parce que l'issue de cette tentative paraissait douteuse, parce que la lutte pouvait compromettre les Français, parce que la reine dona Maria pouvait courir de grands dangers, et parce qu'il fallait épargner au peuple portugais, dans l'effervescence d'une victoire disputée, des violences, un crime ou un malheur qui replongerait le Portugal dans les plus grands embarras, et aurait le renouvellement de la guerre civile pour infaillible conséquence.

« Les Mémoires de Mlle Cochelet, sur la reine Hortense et la famille impériale, ont été saisis aujourd'hui chez le libraire Ladvocat.

« On écrit de Francfort, 18 novembre: « Le sénat vient de proposer au corps législatif la translation à Mayence de tous les détenus politiques. On dit qu'une commission a été nommée pour faire un rapport sur cette proposition. Le sénat avait déjà demandé que tous les détenus politiques fussent éloignés de la ville, mais le corps législatif n'avait consenti qu'à la translation de ceux dont la culpabilité reconnue avait été suivie d'une condamnation. Immédiatement après le départ des détenus, les troupes de la confédération qui sont encore ici se retireront.

La proposition du sénat a été combattue. Il paraît néanmoins qu'elle sera prise en considération.

UNE LETTRE DE NAPOLEON-LOUIS BONAPARTE A SA MÈRE.

Un ami de la duchesse de Saint-Leu nous communique une copie de la lettre écrite par le prince Napoléon-Louis à sa mère, dans la nuit du 11 de ce mois, et sous les yeux de M. le préfet de police. Le prince était alors détenu à l'hôtel de la Préfecture; la duchesse, qui se trouvait au château de Viry, ignorait qu'elle fût si près de son fils. Cette lettre ne lui est parvenue que le 18. Nous la publions sans avoir à craindre le reproche d'indiscrétion.

Copie de la lettre du prince Napoléon-Louis Bonaparte à sa mère, madame la duchesse de Saint-Leu.

Ma chère mère,

Je reconnais à votre démarche toute votre tendresse pour moi; vous avez pensé au danger que je courais; mais vous n'avez pas pensé à mon honneur, qui m'obligeait à partager le sort de mes compagnons d'infortune. Cela a été pour moi une douleur bien vive que d'abandonner des hommes que j'avais entraînés à leur perte, lorsque ma présence et mes dépositions auraient pu influencer le jury en leur faveur. J'écris au roi pour le prier de jeter un regard de bonté sur eux; c'est la seule grâce qui puisse me toucher.

Je pars pour l'Amérique; mais, ma chère mère, si vous ne voulez pas augmenter ma douleur, je vous en conjure, ne me suivez pas. L'idée de faire partager à ma mère mou exil de l'Europe, serait aux yeux du monde une tache indélébile pour moi, et pour mon cœur un chagrin cuisant. Je vais en Amérique faire comme Achille (Murat), me créer moi-même une existence; il me faut un intérêt nouveau pour pouvoir m'y plaire. Je vous prie, chère maman, de veiller à ce qu'il ne manque rien aux prisonniers de Strasbourg; prenez soin des deux fils du colonel Vaudrey, qui sont à Paris avec leur mère. Je prendrais bien facilement mon parti, si je savais que mes autres compagnons d'infortune auront la vie sauve; mais avoir sur la conscience la mort de braves soldats, c'est une douleur amère qui ne peut jamais s'effacer.

Adieu, ma chère maman; recevez mes remerciements pour toutes les marques de tendresse que vous me donnez: retournez à Arenberg; mais ne venez pas me rejoindre en Amérique, j'en serais trop malheureux. Adieu; recevez mes tendres embrassements; je vous aimerai toujours de tout mon cœur.

Votre tendre et respectueux fils, NAPOLEON-LOUIS.

L'introduction du pétrin mécanique dans la boulangerie s'est propagée lentement, non parce que tous ceux employés ne font pas de bonne pâte, mais presque tous demandaient trop de force ou présentaient trop de difficultés au métoyage. M. Fontaine, boulanger à Paris, rue de Charonne, n° 119, a inventé et se sert avec succès d'un pétrin qui approche le plus de la résolution du problème; un homme le fait fonctionner avec facilité; aucune main de fer n'étant en contact avec la pâte, celle-ci n'éprouve pas de refroidissement; aucun mécanisme n'existant à l'intérieur, le métoyage est aussi facile pour ne pas dire plus facile que dans les pétrins ordinaires. Sa construction est simple et le plus mince menuisier de village peut suffire à toutes les réparations; enfin il n'exige pas plus de place que les anciens pétrins et peut s'installer partout. M. Fontaine, boulanger, connaissant *ex professo* la manutention de la pâte, a apporté à son pétrin toutes les qualités que peut exiger le boulanger. Il en a déjà fait de nombreux envois dans les départements et à l'étranger.

LE LUCQUET.

On appelle de la sorte, dans les écoles de droit en France, l'étudiant en droit de première année. Grande controverse entre les érudits et les modistes sur l'étymologie de ce mot. Les uns le font venir de la fête de saint Luc, époque à laquelle s'ouvraient jadis les cours de la faculté; selon les autres, il dérive d'un mot patois *lucq* et *alumette*, à cause de la promptitude à s'enflammer du ci-devant lucéen. L'étymologie *ex-professo* des modistes a mieux pris que la première: nous l'adoptons.

On naît poète, mais on devient *lucquet*. Certaines formalités sont exigibles. Voici l'histoire du *lucquet*, avant, pendant et après.

Vers la fin d'aout, il prit un certificat de collége et de la mairie, le double d'un acte de naissance vieux de seize ans, son uniforme et la diligence. Arrivé chez M. le recteur, on lui donna une robe noire qu'il paya trois francs, pour avoir l'air de répondre à des gens qui se réveillaient, afin de lui demander s'il savait le latin et si la terre continuait d'être ronde. Le grade de bachelier s'ensuivit avec la *boute blanche*. Cet honneur combla de joie toute sa famille; le père, la mère et tous les parents jusqu'au neuvième degré en pleurèrent.

On passa les vacances à féliciter *monseigneur le bachelier*, à narquer son examen et sa gloire. Jusqu'à la servante qui en relevant sa tête sous sa cruche, disait à tout le monde: *Notre monsieur est vache* c'est plus encore que *flou sophie*.

Les vacances finissent pourtant, et le bachelier devient *lucquet*. De bonne heure on lui prépare son *trousseau*. Un mois à l'avance sa mère s'est entendue avec le tailleur du coin, on lui confectionne un

habillement complet, sa vieille redingote sera retournée et son uniforme lui servira d'habit, en changeant les boutons et les parements. Le cordonnier a l'ordre de *signer* une paire de brodequins ferrés, et qu'on puisse changer de pied, *ad libitum*. Sa mère sacrifie essentiellement à la solidité; elle demande des brodequins de fer, des habits de cuir, un chapeau de bois et un parapluie de laiton. Huit jours avant la Toussaint, la malle est prête. Rien n'y manque, depuis les six chemises jusqu'aux neuf saucissons et aux trois pots de confitures. Le *lucquet* va partir. Les voisins, profitant de la commodité, lui remettent dix paquets et quarante-neuf lettres. *Soyez tranquille*, répond le patient à toutes les recommandations. Il part; sa mère lui donne un baiser et le père 100 francs par mois avec sa bénédiction.

Nous sommes en novembre. Le *lucquet* débarque par le coche dans la grande ville à dix lieues de son pays. Jusqu'à décembre, il s'occupe à distribuer ses lettres, à trouver une chambre, à chercher sa faculté, son restaurant, la salle de spectacle et une blanchisseuse. Voyez le dans la rue, la bouche ouverte, le nez en l'air; lisant en seigneur, écritaux, son parapluie avec son code tricolore sous le bras, un habit marron, un chapeau pleurard relevé par derrière, une cravatte blanche le cinglant sous le menton et comprimant l'essor de deux cols aigus s'émançant vers le nez, ses brodequins jaunés et ses pantalons que bretelles et sous-pieds se disputent à cor et à cris.

D'ordinaire deux détroiteurs le suivent, disant: *Cirer monsieur A. bien besoin!* ou mieux: *Monsieur la pratique; cirer et brosser à la chambre, abonnement à l'artiste*. *Feinte perdue*, car le *lucquet* fait

PROGRAMME.

DU CONCERT



Donné par Mme. MANNELLI, dans la SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION, le mercredi, 30 novembre à 7 heures du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1. Les contrebandiers, chant à quatre voix, par Clapissou, exécuté par MM. du Conservatoire.
2. Prière et final, de l'opéra Faust, de Donizetti, chantés par Mme. Mannelli.
3. Trio de Hummel, pour piano, violon et violoncelle, exécuté par MM. Ledent, Massart et Loxhay.
4. Le Soir, chant à huit voix, composé par M. Soubre, exécuté par MM. les élèves du Conservatoire.
5. Duo de l'opéra Mahomet second, de Rossini, chanté par Mme. Mannelli et M. Prost.

DEUXIÈME PARTIE.

- 6. Les chasseurs, chant à quatre voix, par Clapissou, exécuté par MM. du Conservatoire.
7. Cavatine de l'opéra Gli arabi nelle Gallie, de Paccini, chantée par Mme. Mannelli.
8. Duo de l'opéra i Puritani, de Bellini, chanté par MM. Prost et Thierry.
9. Air varié pour haut-bois, exécuté par M. Romedenne.
10. Air de l'opéra Marino Faliero, de Donizetti, chanté par Mme. Mannelli.

Prix d'entrée : 3 fr. pour les souscripteurs.

AU MAGASIN PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE : 2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres. MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité. GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50. POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50. GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités. MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES. NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité. 1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS. 2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES. BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE. GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE. CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES. FOULARDS. PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTS L'AUNE.

VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE,

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

JEUDI 1er décembre 1836, à deux heures de relevée, à la maison pastorale à Ste. Véronique, le notaire BIAR exposera en vente publique, UNE PIÈCE DE TERRE, située en la campagne de Sclessin, commune de Tilleur, contenant 34 ares 51 centiares, tenant d'un côté à Mme. Degrady Sauvage, et des trois autres à la Banque, tenue en location par J. J. Delaitte, de Tilleur. Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire 419

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE. BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge : Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc. Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide, ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. Nota. On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES.

VENTE DE TAILLIS.

A VENDRE de la main à la main plusieurs parties de BOIS TAILLIS de l'âge de 15 à 17 ans, propres pour CHARBONNER. S'adresser au Gardé des bois du château de Fraiture en Gondroz. 459

VENTE APRÈS DÉCÈS.

MERCREDI et JEUDI 30 novembre, et 1er décembre 1836, à 1 heure après midi, M° DUSART, notaire, vendra au N° 922, rue Puits-en-Sock, à Liège, LES MEUBLES GARNISSANT CETTE MAISON, notamment : Batterie de cuisine, Tables, Chaises, Commodes, Garderobes, Buffet avec horloge, Liège, Litteries, plusieurs Tonneaux de la capacité de 700 à 900 pots chacun, beaux Lauriers, Vins, quantité de poutres propres à bâtir, cruches et balancés en cuivres et autres accessoires de boutique, etc. etc. N. B. LES VINS seront vendus le 2e jour. 475

MIGRAINE ET SURDITÉ.

BROCHURE, 2e ÉDITION.

PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE.

Contient ses découvertes et documents pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresses) ne laissent plus d'incertitude. Prix 1 fr. 50 c. DÉPOT chez Mme. GILLON NOSSENT, à Liège, Pont d'Ile, JOURDAIN, pharm., à NAMUR. 344

La COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE mettra en adjudication publique au rabais, à la salle de ses séances, le MERCREDI 30 novembre 1836, à trois heures précises de relevée, par voie de soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux,

LA FOURNITURE

DE LA BIÈRE

Nécessaire à ces établissements pendant l'année 1837. Les soumissions devront être remises, au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où le cahier des charges est à voir, tous les jours, de 3 heures à midi. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 436

MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en échange une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

VILLE DE LIÈGE.

GARDE CIVIQUE. — LEVÉE DE 1837.

Les bourgmestre et échevins, vu les lois des 31 décembre 1836, 18 janvier et 22 juin 1837, concernant le service de la Garde Civique;

ARRÊTENT :

Les individus mâles, nés du 1er janvier au 31 décembre 1815 inclusivement, jouissant des droits civils, sont requis de se faire inscrire pour le service de la Garde Civique au bureau du commissaire de police de leur quartier avant le 1er janvier 1837, conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la loi du 31 décembre 1836. A cet effet, ils devront se munir d'un extrait de l'acte constatant leur naissance, qu'ils obtiendront gratuitement des autorités communales. Les militaires en activité de service sont dispensés de cette obligation, à laquelle ils ne seront soumis qu'après avoir reçu leurs congés définitifs, en conformité de l'article 1er du décret du 22 juin 1837. Ceux qui seront reconnus ne pas s'être fait inscrire dans le délai prescrit seront portés d'office en tête de la liste alphabétique et seront en outre passibles d'une amende de 3 florins (6 francs 35 cent.) au moins, et de 7 florins (14 francs 81 cent.) au plus, d'après l'article 2 du même décret.

Le présent sera placardé et inséré dans les journaux de cette ville, pour que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 21 novembre 1836.

Le président du collège, LOUIS JANME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Mémoire sur la guérison sans mercure des MALADIES SECRÈTES

ET DES DARTRES,

Par la méthode végétale dépurative et rafraîchissante du docteur BELLIOL, rue des Bons Enfants, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et la pommade anti-dartreuse dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvées par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars, 1833. (Voir l'ouvrage annoncé.)

Brochure de 250 pages (2e édition), à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix : 1 fr. et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve ainsi que les médicaments dans les villes ci-après désignées : à Liège, chez M. Albert, pharmacien, rue Souverain-Pont, n° 604; à Bruxelles, chez M. Van Hisberg, pharmacien, place de la Monnaie, n° 5.

ET DANS LES VILLES SUIVANTES :

A Courtray, chez M. Deboey, fils, pharmacien; rue de Tonnyay, n. 6; à Gand, chez M. Depaëps, pharmacien, rue Vieux-Bourg, n. 18; à Louvain, chez M. Smout, rue de Bruxelles, n. 50; à Malines, chez M. Smout, pharm., rue Baïlles-de-fer; à Mons, chez M. Van-Miert, pharmacien, rue de Nimy, n. 172; à Namur, chez M. Jourdain, pharmacien, rue de Gravière, n. 1051; à Nivelles, chez M. Lemaire, pharmacien; à Ostende, chez M. Bouchérie, pharmacien; à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien, rue des Récolets, n. 61; à Ypres, chez M. Frison-Vanoutrève, pharmacien; à Chaux-de-Fonds (Suisse), chez M. Vielle, pharmacien. 921

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 26 NOVEMBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, including entries for Holland, Dito, Différence, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-B. nouvelle, Russie, H. et G., and various currencies like the Franc, Pologne, Espagne, etc.

ANVERS, LE 28 NOVEMBRE.

Table of exchange rates for Antwerp, including entries for ANVERS, Det. actif., Det. diff., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polono. Lots fl. 300., de fl. 500., BRÉSIL, E. à L. 1824, RSCAC, Emp. 1831, D. dif. 1834, Dit. p. 1834, Dette diff., and various currencies like Naples, Cert. Falc., États-Ro. Lev. 1832, An. 1834, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 28 NOVEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été très fermes à notre bourse. Ardoins ordinaires ont été très fermes à notre bourse. Ardoins ordinaires ont été très fermes à notre bourse. On a fait beaucoup d'affaires. Primes à un mois 20 3/4 dont 1 p. c. P.

BRUXELLES, LE 28 NOVEMBRE.

Table of exchange rates for Brussels, including entries for Dette active, Emp. R., au cour., Emp. de 30 mill., Emp. de 48 mill., Act. Société Gén., So. de Com. de cpr., Ban. de Belgique, So. de c. de S.-O., S. Hauts-Four., Banq. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Horuu., Sclessin., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée., Sars-Longchamps., Chemin de fer., and various currencies like Fourn. des Ventes, Chatelineau, St-Léonard, Verrières Charleroi, Espérance, Brasseries, Dette active. Holl., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., P. d'inscrip., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., P. d. différée., P. Id. 1835., Brésil Rotsch., A Rome., etc.

VIENNE, LE 19 NOVEMBRE.

Métalliques, 103 1/2 — Actions de la banque, 1361 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 28 NOVEMBRE.

VENTES. Sucre brut. — 200 caisses Rio, prix non indiqué. 300 " Havane blond, prix non indiqué. 40 " " à fl. 19 3/4 nat. Café. — 400 balles Brésil, à 30 1/4 cents. 400 " St-Domingue, à 30 1/2 cents. 450 " Batavia, à prix divers. 500 " St-Domingue, à prix divers. 200 " Brésil, sans indication de prix. Sucre raffiné. — 6,000 kilos lombs, prix divers. Guirs. — 1,000 Buéanos-Ayres, prix non indiqué.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 28 NOVEMBRE 1836.

Fronent vieux, Phœtolitre, fr. 16 1/2. Seigle vieux, id., 12 1/4.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.